

Annexes de l'arrêté du 24 août 2004 fixant les conditions d'obtention du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option parachutisme à l'issue d'une formation modulaire (paru au J.O du 12 septembre 2004).

(Remplace et abroge l'arrêté du 23 juillet 2004 paru au J.O. du 3/08/04 et les annexes parues au BOJSVA n° 14 du 15 août 2004)

ANNEXE I

TEST DE SELECTION

Le test de sélection consiste en la réalisation de cinq épreuves. Le candidat est responsable du choix des combinaisons, de l'utilisation éventuelle de ceintures lestées et de la séparation en fin de saut.

Epreuve n° 1 :

Enchaînement en un temps maximal de seize secondes des six figures suivantes, effectuées dans l'ordre choisi par le candidat et annoncé avant l'épreuve : Tour droit, tour gauche, looping avant, looping arrière, tonneau droit, tonneau gauche. Le candidat n'a pas la possibilité d'effectuer les épreuves suivantes s'il échoue à celle-ci.

Notation :

Le temps comptabilisé commence à l'enclenchement de la première figure et s'arrête au blocage de la dernière figure. L'épreuve n'est pas validée si le candidat dépasse le temps requis, n'effectue pas les figures correctement, effectue une figure avec un désaxement supérieur à 45°, se trompe de figures, n'effectue pas la totalité des figures.

Epreuve n° 2 :

Réalisation le plus rapidement et proprement possible de quatre tours alternés sur le dos.

Notation :

Le temps comptabilisé commence à l'enclenchement du premier tour et s'arrête au blocage du dernier tour. L'épreuve n'est pas validée si le candidat dépasse le temps requis (pénalités incluses), n'effectue pas les figures correctement, effectue une figure avec un désaxement supérieur à 45°, se trompe de figures, n'effectue pas la totalité des figures. L'épreuve est notée sur 20.

Epreuve n° 3 :

Cet exercice est réalisé avec un testeur. Le candidat sort de l'avion deux secondes après le testeur. Le candidat doit apponter de face le plus rapidement et le plus proprement possible.

Le testeur doit conserver l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

Notation :

Le temps comptabilisé commence à la sortie de l'avion du candidat et s'arrête à son appontage sur le testeur. L'épreuve est notée sur 20.

Epreuve n° 4 :

Cet exercice est réalisé avec un testeur. Le candidat doit réaliser le plus rapidement possible, après un appontage de face, le tour du testeur dans un sens, puis dans l'autre, en effectuant consécutivement les prises suivantes :

- prise des deux jambes
- prise des deux bras.

Le testeur doit conserver l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

Notation :

Le temps comptabilisé commence au lâcher des premières prises et s'arrête au dernier appontage de face. L'épreuve est notée sur 20.

NB : les épreuves n° 3 et n° 4 peuvent être réalisées au cours du même saut à la demande du candidat.

NB : le candidat dispose de quatre tentatives pour réaliser l'ensemble des trois épreuves n° 2, n° 3 et n° 4.

Un ou plusieurs testeurs, désignés par le DTN, effectuent ces trois épreuves (n° 2, n° 3 et n° 4) chaque année. Les temps enregistrés déterminent la note de 20 sur 20. La note obtenue par le candidat est fonction de l'écart de temps entre sa performance et celle du testeur. Le barème en vigueur sera connu en début de chaque année et appliqué pour toutes les sessions de test technique de sélection organisées.

Epreuve n° 5 :

Un travail sous voile démontrant d'une part, les compétences du candidat dans le domaine du pilotage, de la navigation, et de l'atterrissage, et d'autre part, ses connaissances des règles de sécurité parachute ouvert et sa capacité à les appliquer.

Notation :

Cette épreuve est réalisée sur 3 sauts minimum (au cours des épreuves précédentes). Elle est notée sur 20 et est évaluée sur la base d'un entretien avec le jury. Le candidat exposera ses choix et commentera la réalisation de sa navigation, de son pilotage et de son atterrissage.

Fautes éliminatoires pour l'ensemble des épreuves :

- approche incontrôlée
- collision violente
- absence de dérive ou dérive dangereuse.
- séparation sous 1000 mètres.
- ouverture hors normes de sécurité.
- pilotage et atterrissage dangereux
- toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir au moins la note de 10 sur 20 à chaque épreuve.

Sont dispensés de la réalisation de l'exercice de technique personnelle, les candidats qui fournissent une attestation de réussite aux tests de sélection datant de moins de trois ans.

Les sportifs de haut niveau inscrits, l'année en cours ou une des deux années précédant la session, sur la liste nationale du ministère des sports et dont la note est attribuée en fonction du barème suivant :

| | 1er | 2eme | 3eme | 4eme | 5eme | |
|--|-----|------|------|------|------|-------------------------|
| Championnat du monde ou Coupe du monde | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | Puis 1 point par place |
| Championnat d'Europe | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | Puis 1 point par place |
| Championnat de France | 15 | 14 | 13 | | | Puis 2 points par place |

ANNEXE II

REFERENTIEL DES COMPÉTENCES DES UNITES DE FORMATION

UF 1 : Technique

Compétences attendues :

Pour la progression traditionnelle :

- vérifier l'aptitude au saut des parachutes et déclencheurs utilisés par les élèves.
- manipuler correctement les SOA et assurer la sécurité des largages à bord de l'avion.

Pour la PAC :

- vérifier l'aptitude au saut des parachutes et déclencheurs utilisés par les élèves.
- effectuer une sortie accrochée à deux ou à trois dans différentes positions avec ou sans synchronisation de l'impulsion de départ.
- voler sans prise au contact ou avec prise sans tension.
- bloquer toute figure ou évolution non contrôlée effectuée par un testeur en chute libre.
- intervenir en chute libre en temps voulu, pour être en mesure de déclencher l'ouverture du parachute du testeur.

Pour le tandem :

- conditionner l'équipement tandem pour le saut.
- appliquer les procédures techniques et de sécurité pour l'embarquement, la montée en avion et le saut.
- assurer en chute libre, à l'ouverture, parachute ouvert et lors de l'atterrissage, la sécurité, quelle que soit l'attitude de l'évaluateur.
- effectuer les exercices physiques spécifiques correspondant aux efforts qui peuvent être nécessaires lors d'un saut en tandem.

UF 2 : Pédagogie

Compétences attendues :

Pour la progression traditionnelle :

- larguer un groupe de parachutistes sautant en ouverture automatique.
- faire une fois au sol une analyse critique du saut.
- proposer des objectifs cohérents et adaptés pour la suite de la progression.

Pour la PAC :

- communiquer en chute libre pour donner les indications nécessaires.
- faire une fois au sol une analyse critique du saut.
- proposer des objectifs cohérents et adaptés pour la suite de la progression.

Pour le tandem :

- enseigner les consignes nécessaires et équiper correctement le passager

UF 3 : Pratique

Compétences attendues :

Lors de la formation d'un élève ou d'un groupe d'élèves avant le premier saut, le moniteur en formation doit être capable de :

- concevoir et préparer son intervention :

il formule des objectifs, il prévoit des moyens, il prévoit des évaluations.

- mettre en place et conduire son intervention :

il présente et explique les exercices, il donne toutes les consignes, il anime la séquence, il motive le ou les élèves, il régule la séquence, il évalue le ou les élèves. Lors de l'encadrement des élèves pendant les sauts, le moniteur en formation doit être capable de :

- prendre en charge un ou plusieurs élèves

il connaît et applique les consignes du terrain,

il évalue et prend en compte le niveau du ou des élèves,

il situe et rappelle les objectifs,

il fait équiper le ou les élèves,

il vérifie, avant le départ à l'embarquement, les équipements et remédie aux anomalies,

il assure la sécurité des élèves au point d'attente et à l'embarquement,

il est attentif au comportement des élèves durant toute cette phase.

- encadrer les élèves pendant les différentes phases du saut.

Il maîtrise la situation à bord de l'avion,

Il anticipe et assure les largages,

Il est actif et pertinent pendant les sauts,

Il observe le ou les sauts effectués,

Il est attentif au comportement du ou des élèves,

Il utilise correctement des moyens de communication adaptés lors de la descente sous voilure des élèves.

- faire le bilan, avec le ou les élèves, des sauts effectués et de préparer au saut suivant

Il crée les conditions pour réaliser un bilan,

Il fait l'analyse du ou des sauts,

Il propose le programme et forme les élèves pour le saut suivant,

Il remplit les documents de suivi de progression.

Lors de la progression des élèves,

le moniteur en formation doit être capable de :

- proposer des exercices adaptés aux élèves

- observer et analyser les sauts effectués par les élèves

- laisser les élèves s'exprimer et prendre en compte les indications

- définir de nouveaux objectifs

UF 4 : Matériel

Compétences attendues :

- monter, contrôler et plier un parachute

- mobiliser les connaissances liées au suivi et à l'entretien des parachutes

UF 5 : Organisation des séances de sauts

Compétences attendues :

- organiser la mise en piste, c'est-à-dire mettre en place les moyens, prendre les informations météo, donner les consignes de largage, contrôler les documents de sauts et le matériel des pratiquants.
- organiser l'avionnage et veiller en particulier à la composition des passages, aux ordre de départ et à la désignation d'un responsable en vol.
- organiser le suivi des sauts c'est-à-dire le contrôle des ouvertures et du travail sous voile des pratiquants.
- contrôler les conditions d'exploitation de l'avion.
- prendre les décisions relatives au suivi des pratiquants (saut de reprise, pratiquants occasionnels ou de passages).
- prendre les décisions relatives à la sécurité des pratiquants (inaptitude physique ou technique, sanctions et interdictions de sauts).

UF 6 : Initiation à une spécialité sportive de compétition

Compétences attendues :

- démontrer un niveau technique suffisant en réalisant et en analysant un saut du programme de compétition en vigueur pour la spécialité de compétition choisie.
- démontrer une culture suffisante de la spécialité de compétition choisie.

Lors de la formation d'un élève ou d'un groupe d'élèves, le moniteur en formation doit être capable de :

- prendre en charge un ou plusieurs élèves
il évalue et prend en compte le niveau du ou des élèves,
il formule des objectifs,
il prévoit des moyens,
il prévoit des évaluations.
- mettre en place et conduire son intervention :
il situe et rappelle les objectifs,
il présente et explique les exercices,
il donne toutes les consignes,
il motive le ou les élèves,
il évalue le ou les élèves,
il est actif et pertinent pendant les sauts et le cas échéant, il utilise correctement des moyens de communication adaptés en chute.
- faire le bilan, avec le ou les élèves, des sauts effectués et de préparer au saut suivant :
il crée les conditions du bilan,
il fait l'analyse du ou des sauts,
il propose un programme adapté et forme les élèves pour le saut suivant,
il remplit les documents du suivi de la progression.

ANNEXE III

LE STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION

Le stage pédagogique en situation doit permettre au candidat, en respectant la ou les spécialités d'enseignement choisies, de mettre en œuvre ses capacités à :

- accueillir un groupe d'élèves, donner toutes les informations utiles sur la pratique du parachutisme, faire les formalités d'inscription.
- conduire un cours théorique ou donner des explications, à un élève ou un groupe d'élèves, sur tout point des programmes de formation et d'enseignement du parachutisme.
- conduire la formation et encadrer les élèves du premier saut jusqu'à l'obtention d'un niveau permettant au pratiquant d'assurer seul sa sécurité dans le cadre des séances de sauts et de pratiquer l'une des disciplines de compétition.
- suivre le matériel et son utilisation par les élèves, tenir à jour les documents du matériel.
- intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

ANNEXE IV

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences attendues à l'issue de l'épreuve pédagogique :

Le candidat doit être capable lors de la séance de :

- concevoir et préparer son intervention :
 - il formule des objectifs,
 - il prévoit les moyens,
 - il prévoit les évaluations.

- mettre en place et conduire son intervention :
 - il présente et explique les exercices,
 - il donne des consignes,
 - il anime la séquence,
 - il motive le ou les élèves,
 - il régule la séquence,
 - il évalue le ou les élèves,
 - il connaît les consignes de terrain,
 - il évalue et prend en compte le niveau des élèves,
 - il situe et rappelle les objectifs.

- faire le bilan, avec les élèves, des sauts effectués et les préparer au saut suivant :
 - il crée les conditions du bilan,
 - il fait l'analyse des sauts,
 - il propose le programme et forme les élèves pour le saut suivant,
 - il remplit les documents de suivi de progression.

- observer et analyser un saut :
 - il s'organise pour l'observation,
 - il utilise correctement les moyens,
 - il décrit le saut et dégage les points essentiels,
 - il laisse l'élève s'exprimer et prend en compte les indications,
 - il définit éventuellement de nouveaux objectifs,
 - il propose, si nécessaire, un programme d'exercices.

Le candidat doit être capable lors de l'entretien de :

- évaluer les résultats de ses actions :
 - il prend en compte les objectifs initiaux, le déroulement de la séquence, les résultats obtenus,
 - il fait une analyse critique de ses actions,
 - il justifie le choix de ses objectifs et de sa démarche pédagogique.

- proposer, si nécessaire, des améliorations :
il propose des solutions,
il justifie ses solutions,
il maîtrise les techniques correspondantes.